



La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

La Louveterie : de nouvelles missions et prérogatives

L'assemblée générale ordinaire de l'association des Lieutenants de Louveterie de France aura lieu à Chambord le 23 juin prochain. Elle sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire qui devra approuver les modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration du 24 mai 2012.



Afin que le quorum des présents ou représentés soit obtenu, il est impératif que chaque président départemental collecte les pouvoirs des Lieutenants de Louveterie de son département et qu'ils soient déposés à Chambord.

Un long travail de concertation mené par la Commission juridique, conforté par les avis de juristes patentés, nous a amené à un toilettage et une remise à jour de statuts adaptés à l'organisation nationale actuelle du corps de la Louveterie. De votre circonscription aux instances nationales, existe une chaîne dont chaque maillon est indispensable et essentiel : la transmission des informations, des comptes rendus de vos activités sur le terrain est vitale pour notre cohésion nationale et les rapports que régulièrement nous devons adresser à notre Ministère de tutelle. Les présidents de département, les présidents de région, les administrateurs nationaux et le bureau qu'ils constituent, sont chacun à leurs niveaux responsables de la bonne marche de la Louveterie : nos futurs statuts ont mieux pris en compte ces principes de hiérarchie décisionnelle.

Venez donc nombreux à notre assemblée générale de Chambord qui reste l'aboutissement d'un travail quotidien, qui permet de présenter le bilan d'activité d'une année, mais aussi de définir les projets de l'association.

Et que les Lieutenants de Louveterie « sonneurs » n'oublient pas d'amener leur trompe !

Je compte sur vous, sur votre bonne volonté, sur votre engagement

Bernard Collin
Le Président

Le point sur l'opération Sylvatub

La louveterie est aujourd'hui directement impliquée dans un programme national de lutte contre une maladie commune aux hommes et aux animaux, la tuberculose. Suite à l'apparition en France de nouveaux foyers de tuberculose bovine, le réseau Sylvatub a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture : il regroupe les modalités de surveillance devant être appliquées selon une analyse de risque départementale ou locale. Dans les zones classées à un niveau de risque 2 et 3, la recherche de la tuberculose chez les blaireaux

a commencé. Les opérations de prélèvement de blaireaux sont placées sous la responsabilité des Lieutenants de Louveterie du département qui organisent la mise en œuvre de ces opérations sur leur territoire de compétence. La note de service de la DGAL en date du 20 septembre 2011 précise bien que les Lieutenants de Louveterie sont en charge de l'encadrement et du suivi des activités de surveillance en relation avec leur connaissance du terrain.

Ils peuvent faire appel aux piégeurs agréés ou aux équipages de vénerie

sous terre pour le recensement des terriers et la capture de blaireaux. Pour rappel, le déterrage n'est pas autorisé si des blaireaux infectés ont déjà été détectés dans la zone ; de plus les opérations de capture ne doivent pas nécessairement être mises en œuvre de manière systématique. La surveillance active sur les blaireaux est pour 2012, prévue en Bourgogne (1100 prélèvements), en Aquitaine (645 prélèvements) et en Midi-Pyrénées (515 prélèvements). Les piégeages ont débuté principalement en Côte d'Or et en Dordogne.

REGULATION DES GRANDS CORMORANS

Depuis plus de 20 ans, pisciculteurs, pêcheurs, propriétaires et gestionnaires d'étangs alertent les pouvoirs publics sur la prolifération d'oiseaux piscivores protégés sur le plan européen par la directive n°79/409/CEE : les populations de grands cormorans, hérons cendrés, grèbes huppés, grandes aigrettes sont en constante augmentation.



Nous avons aujourd'hui près de 2 millions de cormorans sur le territoire de l'Union Européenne et plus de 99000 hivernants sur le territoire national français.

Les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) consomment selon les ouvrages de référence habituellement consultés, de 400 à 700 grammes de poissons par jour. Outre la consommation de poissons, des pertes difficilement chiffrables sont liées à la consommation d'alevins et de poissons juvéniles.

D'autre part, des blessures importantes sont occasionnées aux poissons par le mode de pêche de ces oiseaux et notamment par leurs coups de bec. Ces blessures sont à l'origine de retard de croissance, de mortalités à long terme et de développement de maladies connexes (mousses).

Dès 1996, le parlement européen considérait comme opportun d'effectuer des opérations préventives de régulation. En 1998, le grand cormoran quittait l'annexe 1 de la Directive européenne. Depuis lors après avis favorable du Comité départemental de suivi des populations de grands cormorans, des tirs de régulation sont chaque année autorisés dans les départements touchés par les surpopulations d'oiseaux.

Un arrêté du 26 novembre 2010 a fixé les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets afin en particulier de prévenir des dommages importants aux piscicultures extensives d'étang du fait de l'espèce.

A l'échelon national ce sont ainsi 43952 grands cormorans qui ont été prélevés pour l'année 2011-2012 : 24445 en pisciculture et 19507 sur les cours d'eau.

Le 29 février 2012, le Comité national cormoran se réunissait sous l'égide du Ministère de l'environnement et du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

Il a présenté le nouveau dispositif de protection renforcée du cheptel piscicole qui a été expérimenté en Moselle depuis août 2011.

Les travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 ont notamment conduit à inscrire l'action et les engagements de l'état vers une logique de maintien de la gestion extensive des écosystèmes d'étangs.

UNE DEMARCHE DE PROTECTION RENFORCEE A L'EGARD DES PREDATIONS DU GRAND CORMORAN

C'est ainsi qu'une réflexion a été engagée avec le Syndicat des propriétaires d'étangs de l'Est : elle a conduit en 2011 à la mise en œuvre à titre expérimental d'une démarche de protection renforcée à l'égard des prédateurs du grand cormoran. La Moselle en a constitué le site pilote pour la campagne 2011-2012.

Les opérations collectives de protection renforcée expérimentées en Moselle vont désormais être étendues à d'autres régions : Centre, Pays de Loire, Lorraine et Rhône-Alpes

La réalisation d'opérations de tirs simultanés mobilise de nombreux acteurs : pisciculteurs, agents de l'Office National de la chasse et de la faune sauvage, gardes des associations de pêche et de protection du milieu aquatique, agents des fédérations de chasse et de pêche, ... et Lieutenants de Louveterie. Parallèlement à ces destructions, des opéra-

tions d'effarouchement peuvent être conduites dans le même objectif.

Une implication accrue des Lieutenants de Louveterie dans les opérations d'intervention est notamment prévue sur les sites dortoirs.

L'usage de munitions et les déplacements parcourus en voiture pourront faire l'objet d'une indemnisation financière. Il appartiendra au Directeur départemental

des territoires d'établir des conventions avec les organisations collectives de pisciculteurs et propriétaires d'étangs mais aussi avec les associations départementales des Lieutenants de Louveterie.

Les Lieutenants de Louveterie sont concernés en qualité d'intervenants directs mais aussi en qualité de « référents » auprès des pisciculteurs afin de juger et d'attester de l'exactitude des opérations conduites par ces derniers. Le rôle de « référent » est dévolu à un Lieutenants de Louveterie, désigné avec son accord par la DDT pour chaque entreprise piscicole qui participe à l'opération commune.

Il est informé des tireurs autorisés à intervenir sur la pisciculture et reçoit les dates des opérations. Il veille au respect des règles de la police de la chasse et de l'adéquation des conditions d'intervention. Il peut juger et attester de l'exactitude des opérations conduites par les tireurs (munitions utilisées, km parcourus et temps passés en intervention par les personnels de la pisciculture ou des tiers.

B.C.



Par arrêté ministériel du 31 janvier, Mr le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche a conféré le grade de Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole à notre collègue Gérard Autric., président de l'association des Lieutenants de Louveterie des Alpes de Haute Provence.

Gérard Autric se dépense sans compter pour ses nombreuses missions de terrain et notamment depuis plusieurs mois pour la régulation des loups dans son département.

Nous lui adressons tous nos remerciements et nos plus sincères félicitations.

Bernard Paul

Président de l'association des Lieutenants de Louveterie de la 11^{ème} région Provence-Alpes-Côte d'azur

Marie-Chantal Simonnet

Lieutenant de Louveterie et passionnée de chasse



Credit photo : Mathieu Tjerna

Marie-Chantal Simonnet en compagnie de son fidèle griffon, Artaban.

Marie-Chantal Simonnet, une pure Creusoise passionnée de chasse à courre, est également présidente de l'ACCA de Chambon-sur-Voueize. C'est aussi l'une des rares femmes en France, en tout cas la seule en Creuse, à être assermentée Lieutenant de Louveterie.

Une pure passion des chiens de chasse.

Dire que Marie-Chantal Simonnet est passionnée de chasse, à courre, cela frise l'euphémisme.

La chasse, pour ne pas dire tout de suite

le respect de la nature, est viscéralement ancrée dans ses gènes. Incroyable mais vrai Marie-Chantal est née, il y a maintenant quelques années, à « La Renardive », cela ne s'invente pas, sur la commune de Nouhant. Et son papa, Armand Simonnet, était... Lieutenant de Louveterie. C'est d'ailleurs lui qui a créé, dans les années 80, les régions de louveterie Auvergne et Limousin. Il a également été le précurseur du chien courant dans la région.

« Toute mon enfance, j'ai vécu au milieu des grands chiens »

Avant même d'être bercée tout bébé dans le monde de la chasse, Marie-Chantal avait donc une voie toute tracée. « Toute mon enfance, j'ai vécu au milieu des grands chiens. À 15 ans, je chassais déjà aux côtés de mon père. J'ai passé le permis à 17-18 ans. À cette époque, rares étaient les femmes qui chassaient... »

Ce qui n'a pas empêché notre Marie-Chantal chasseresse de poursuivre à fond dans sa passion : « En 1986, j'ai été élue présidente de l'ACCA de Chambon-sur-Voueize. Je le suis toujours et toujours avec la même équipe. Actuellement, nous ne sommes que trois femmes présidentes d'ACCA (*), sur les 259 que compte la Creuse ». Ses yeux, d'un bleu limpide mis en valeur pas des cheveux blonds comme les blés, brillent de mille feux quand elle évoque ses débuts dans la Louveterie : « En 1995, pour raisons de santé, mon père a décidé d'arrêter. Il m'a dit, "allez, vas-y".

C'est comme ça que je suis entrée dans un monde d'hommes en devenant Lieutenant de Louveterie. Nommée par le préfet de la Creuse, comme 24 collègues creusois, je suis assermentée ».

Concilier les plaisirs

À partir de là, Marie-Chantal devient aussi intarissable que la Voueize qui borde sa jolie propriété, aux portes de Chambon. Elle avoue volontiers, n'en déplaît à certains, qu'il est facile de concilier les plaisirs de la chasse et ceux de la Louveterie : « En fait le Lieutenant de Louveterie est le médiateur entre le monde de la chasse et les agriculteurs. Nous intervenons par exemple lorsqu'il y a des nuisances provoquées par des animaux sauvages. Nous organisons également, sur arrêté préfectoral, des battues de dispersion ou de destruction. Il faut également savoir que le Lieutenant de Louveterie est un pur bénévole. Les frais de nourriture de nos chiens et nos frais d'essence ne sont pas remboursés. Nous faisons cela par passion, tout simplement ». En fait, « ce qui m'anime, en tant que chasseur ou louvetier, c'est l'amour de la nature et surtout le bonheur d'accompagner, avec mon ami Jacky, nos chiens courants. C'est merveilleux de les voir s'arrêter, renifler un renard et de les voir d'un seul coup partir à fond derrière l'animal. La scène ne dure qu'une seconde mais c'est une immense joie. C'est inexplicable. Il faut le vivre pour le comprendre. *C'est beau, simplement beau* ».

Bernard Gilles.

(*) Association de chasse communale agréée.

CHAMBORD 2012 : mode d'emploi

- **STAND VILLAGE** (Stand de la Louveterie) du Vendredi 10h au dimanche 18h
Présentation de la Louveterie
- **SAMEDI 23 JUIN 2012** **ASSEMBLEE GENERALE**
9h15 : Accueil par le Président Bernard Collin, le Vice-Président Robert Dubich et le secrétaire Jean-Luc Briffaut
café, jus d'orange et viennoiseries vous attendent
Ouverture du stand boutique (*pensez déjà à passer vos commandes*)
13h : Déjeuner au Village VIP
- **IMPORTANT POUR LES ENTRÉES** : Vous devez vous munir d'une photocopie de la carte mission de Louveteur qui est à présenter à l'entrée (ceci donne droit à l'entrée d'un Louveteur plus une personne).
- **REPAS** : Réservation des repas avant le 10 juin (30.00 Euros par personne)
Chèque à l'ordre de : Association des Lieutenants de Louveterie de France
A envoyer à : M. Robert DUBICH - 3, rue St Antoine - 68500 Guebwiller



ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE
Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

BON DE COMMANDE

Date de la commande :

	Adresse de Livraison	Adresse de facturation
Département :		
N° de téléphone :		
Nom et prénom :		
Adresse :		
Code postal - Ville :		

Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	Total
Insigne réglementaire Ø 40 mm	25,00 €		
Porte insigne en cuir	3,00 €		
Insigne modèle réduit Ø 23 mm	15,00 €		
Insigne congrès Ø 18 mm	15,00 €		
Insigne pins Ø 18 mm	15,00 €		
Insigne piqueur Ø 30 mm	15,00 €		
Epingle cravate	15,00 €		
Ecussons (tissu) scratch	6,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	6,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie	6,00 €		
Panneau magnétique 20 x 20	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate	20,00 €		
Médaille commémorative	50,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes	26,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	200,00 €		
Sacoche cuir sans poignée	200,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux "Thiers" de poche	30,00 €		
TOTAL A REGLER			
à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France			

Nouveaux tarifs applicables au 1er Juin 2012.

Date _____ Signature _____
du présent BON DE COMMANDE (à envoyer à l'adresse ci-dessous).

Chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, à adresser à :
Jean-Claude Mathé - Le petit Epot - 17, impasse des chétifs chênes - 36330 Le Poinçonnet
Tél. 02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 - claudine.mathé0803@wanadoo.fr

Chèque N° _____

Atelier Graphique de l'Avesnois 03 27 57 98 73

